

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.08.2016    Numéro de version 15

Révision: 10.08.2016

**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

## . 1.1 Identificateur de produit

. **Nom du produit:** GRIFFON FLUX-6 BOT 35G\*16 NLFR

## . 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Emploi de la substance / de la préparation** Flux de soudure

## . 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

. **Producteur/fournisseur:**

Bison International  
Dr.A.F.Philipsstraat 9  
NL-4462 EW Goes  
PO Box 160  
NL-4460 AD Goes  
tel. +31 88 3235700  
fax. +31 88 3235800  
e mail: sds@boltonadhesives.com

. **Service chargé des renseignements:** Bison QESH

. 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +31 88 3235700

**2 Identification des dangers**

## . 2.1 Classification de la substance ou du mélange

. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2            H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

## . 2.2 Éléments d'étiquetage

. **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

. **Pictogrammes de danger**

GHS07

. **Mention d'avertissement** Attention. **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

. **Conseils de prudence**

P101            En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102            Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

FR-FR



## 1232003 - GRIFFON FLUX-6 BOT 35G\*16 NLFR

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.08.2016 Numéro de version 15

Révision: 10.08.2016

**Nom du produit:** GRIFFON FLUX-6 BOT 35G\*16 NLFR

- (suite de la page 1)
- P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

- . **2.3 Autres dangers**
- . **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

#### . 3.2 Mélanges

. **Description:** Flux à souder

. **Composants dangereux:**

CAS: 13709-94-9	Potassium metaborate	50-100%
EINECS: 237-262-2	⚠ Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 14075-53-7	tétrafluoroborate de potassium	25-50%
EINECS: 237-928-2	Aquatic Chronic 4, H413	
CAS: 12045-78-2	potassiumtetraborate.tetrahydrate	2,5-10%
EINECS: 215-575-5	⚠ Eye Irrit. 2, H319	

. **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

#### . 4.1 Description des premiers secours

. **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

. **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

#### . 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### . 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### . 5.1 Moyens d'extinction

. **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### . 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### . 5.3 Conseils aux pompiers

. **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

FR-FR



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.08.2016    Numéro de version 15

Révision: 10.08.2016

**Nom du produit:** GRIFFON FLUX-6 BOT 35G\*16 NLFR

(suite de la page 2)

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**7 Manipulation et stockage**

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**  
Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Aucune exigence particulière.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- . **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- . **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **8.2 Contrôles de l'exposition**
- . **Équipement de protection individuel:**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- . **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

(suite page 4)

FR-FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.08.2016    Numéro de version 15

Révision: 10.08.2016

**Nom du produit:** GRIFFON FLUX-6 BOT 35G\*16 NLFR

(suite de la page 3)

**. Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**. Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**. Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**. Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en PVC ou PE

**. Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

**9 Propriétés physiques et chimiques****. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****. Indications générales.****. Aspect:**

Forme: Solide  
Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 9,5

**. Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 300 °C

Point d'éclair: Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

**. Température d'inflammation:**

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

(suite page 5)

FR-FR



## 1232003 - GRIFFON FLUX-6 BOT 35G\*16 NLFR

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.08.2016 Numéro de version 15

Révision: 10.08.2016

Nom du produit: GRIFFON FLUX-6 BOT 35G\*16 NLFR

(suite de la page 4)

- . **Limites d'explosion:**
  - Inférieure: Non déterminé.
  - Supérieure: Non déterminé.
- . **Pression de vapeur:** Non applicable.
- . **Densité à 20 °C:** 2,076 g/cm<sup>3</sup>
- . **Densité relative:** Non déterminé.
- . **Densité de vapeur:** Non applicable.
- . **Vitesse d'évaporation:** Non applicable.
- . **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Insoluble
- . **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.
- . **Viscosité:**
  - Dynamique: Non applicable.
  - Cinématique: Non applicable.
  - Solvants organiques: 0,0 %
  - Teneur en substances solides: 98,1 %
- . **9.2 Autres informations**

Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange.  
Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.

#### 10 Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

#### 11 Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Effet primaire d'irritation:**
- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR-FR



## 1232003 - GRIFFON FLUX-6 BOT 35G\*16 NLFR

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.08.2016 Numéro de version 15

Révision: 10.08.2016

**Nom du produit:** GRIFFON FLUX-6 BOT 35G\*16 NLFR

(suite de la page 5)

- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12 Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.2 Persistance et dégradabilité**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 13 Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . **Emballages non nettoyés:**
- . **Recommandation:**  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

#### 14 Informations relatives au transport

- . **14.1 Numéro ONU**
- . **ADR, ADN, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 7)

FR-FR



## 1232003 - GRIFFON FLUX-6 BOT 35G\*16 NLFR

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.08.2016 Numéro de version 15

Révision: 10.08.2016

Nom du produit: GRIFFON FLUX-6 BOT 35G\*16 NLFR

(suite de la page 6)

- . 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU  
ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA néant
  - . 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  
ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA
  - . Classe néant
  - . 14.4 Groupe d'emballage  
ADR,ADN, IMDG, IATA néant
  - . 14.5 Dangers pour l'environnement:  
Marine Polluant: Non
  - . 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
  - . 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
  - . Indications complémentaires de transport:
- 
- . IMDG
  - . Remarques: Under certain conditions substances in Class 3 (flammable liquids) can be classified in packinggroup III. See IMDG, Part 2, Chapter 2.3, Paragraph 2.3.2.2
  - . "Règlement type" de l'ONU: néant

#### \* 15 Informations relatives à la réglementation

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- . Directive 2012/18/UE
- . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . Phrases importantes  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- . Service établissant la fiche technique: Bison QESH
- . Contact: Reach coördinator
- . Acronymes et abréviations:  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2  
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 4
- . \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR-FR